



L'OBO RANDO VTT

Règlement

PRÉSENTATION

1. **L'OBO est une randonnée VTT non chronométrée qui se déroule entre Orléans et Blois le dimanche 17 septembre 2017.**

Trois formats avec plusieurs distances sont proposés, les départs et arrivées se font aux mêmes lieux:

- L'OBO ultra (de 82km à 120km)
- L'OBO aventure (de 49km à 65km)
- L'OBO découverte (de 17km à 38km)

Voir le synopsis de l'OBO pour les détails des distances (page 5)

2. **Horaires et départs**

Les départs se font :

- à Orléans au camping de Saint Jean de la Ruelle
- à Meung sur Loire au pont (côté nord)
- à Beaugency au pont (côté nord)
- à Muides au pont (côté sud)
- à Blois au Lac de Loire

Les horaires de départ sont fixés entre :

- 7h et 8h pour l'ultra
- 7h et 10h pour l'aventure
- 7h et 10h pour le découverte

La fermeture des circuits se fera à partir de 18h

3. **Limites d'âge**

L'OBO Rando VTT est ouverte à tous.

- L'OBO ultra (être âgé de plus de 15 ans)
- L'OBO aventure (être âgé de plus de 12 ans)
- L'OBO découverte (pour tous)

Les mineurs doivent *obligatoirement être accompagnés d'un adulte et avoir fourni une autorisation parentale*



LES INSCRIPTIONS

Le dossier comprend :

- Bulletin d'inscription signé
- Acceptation du règlement
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- Paiement de l'inscription (chèque libellé à l'ordre d'Infosport Organisation)

1. Modalité d'inscription

➤ Par internet

Les inscriptions se font sur le site : www.infosport-organisation.fr.

Le paiement par carte bancaire est sécurisé.

En cas de problème pour vous inscrire, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante :

infosport.organisation@gmail.com

➤ Par courrier

Le courrier doit être adressé au siège de l'association **jusqu'au 15 septembre** (Date limite de réception du courrier) : Infosport Organisation - 121 bis, rue du petit pont - 45000 Orléans

➤ Inscriptions sur place possible aux différents lieux de départ

2. Droit d'engagement

LES COURSES	TARIFS	Contenu de l'inscription
L'OBO ULTRA	15€	6 à 8 points de ravitaillement 1 cadeau de bienvenue 1 plaque VTT
L'OBO AVENTURE	12€	4 points ravitaillements 1 cadeau de bienvenue 1 plaque VTT
L'OBO DECOUVERTE	9€	2 points ravitaillements 1 cadeau de bienvenue 1 plaque VTT

3. Retrait des plaques VTT

La participation à l'OBO RANDO nécessite le port de la plaque VTT fixé sur le guidon de votre VTT.

Les plaques VTT seront à retirer sur vos lieux de départs (elles vous permettront d'accéder aux points de ravitaillement).

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit**, il est donc interdit de rétrocéder sa plaque VTT. Toute personne disposant d'une plaque VTT acquise en infraction avec le présent règlement sera interdite d'accès aux ravitaillements et ne sera pas prise en charge par l'organisation. La plaque VTT devra être entièrement lisible lors de la randonnée.



L'ORGANISATION

1. Organisateur

L'OBO est une randonnée VTT organisée par **Infosport Organisation** (Association affiliée à l'UFOLEP). L'association organisatrice met à la disposition des participants des parcours testés par leurs membres. De ce fait, les participants restent responsables de leur sécurité et de leur bien. L'organisation est en charge du règlement et tout ce qui régit les règles. Les règles et les parcours peuvent être amenés à changer sur décision de l'organisation. L'organisation a pour objectif de minimiser les impacts de l'épreuve sur l'environnement.

2. Assurance et responsabilité

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accident (en cas de dommages causés à soi-même). L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, dommage, perte d'objet lors de l'épreuve. Les concurrents s'engagent sur la randonnée en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant la randonnée.

L'organisation est assurée en responsabilité civile organisateur, auprès de la compagnie GAN ASSURANCES, conformément à la législation en vigueur. L'assurance garantit l'association contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile lui incombant, dans les conditions fixées en application du décret n°93-392 du 18 mars 1993 modifié pris en application de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives modifié par la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000. Nous encourageons fortement les concurrents à souscrire une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus lors de la manifestation.

3. Droit à l'image

Tous les randonneurs s'engagent à accepter sans condition les prises de vue photos ou vidéos se rapportant à la manifestation et à ses participants, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte.

4. Remboursement

Les droits d'engagement seront remboursés aux concurrents non acceptés.
Aucun remboursement pour annulation ne sera accepté.

Cas de force majeure

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

5. Modification d'inscription

D'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.

D'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Les modifications d'inscription seront possibles jusqu'au 17 Septembre 2017.



LE REGLEMENT SPORTIF

1. Présentation

L'OBO est **une randonnée VTT et non une épreuve chronométrée** et ne donnera lieu à aucun classement.

Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle. Le parcours se fera à allure libre dans le strict respect du Code de la Route (rouler à droite, s'arrêter aux feux rouges, respecter les «stop» et «cédez le passage»...) et des autres usagers des voies de circulations (piétons, automobiles...).

Il est à noter que, même à vélo, tout manquement au Code de la Route peut être sanctionné d'une suspension du permis de conduire voiture.

2. Signalisations sur les parcours de l'OBO Rando

Les carrefours seront surveillés par des signaleurs de l'association Infosport organisation.

Des secouristes possédant le diplôme de premiers secours (PSC1) seront postés sur les lieux de départ, d'arrivée et de ravitaillement. Ces secouristes seront reliés aux responsables de l'organisation par téléphone. Ils interviendront en cas de nécessité et uniquement pour procéder aux premiers soins en prévenant et en attendant, si besoin, l'intervention des secours appropriés (Pompiers, SMUR, SAMU).

Tout manquement aux règles du Code de la Route et tout comportement dangereux sera sanctionné par un retrait de la plaque VTT.

Les différents parcours seront fléchés par des panneaux directionnels. Les parties techniques ou délicates seront également signalées.

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible. Tout véhicule suiveur à moteur est interdit sur le parcours.

3. Le matériel

Les VTT, VTC, VTT et VTC électriques, tandems VTT sont acceptés sur les parcours de l'OBO.

Les vélos doivent être en bon état de fonctionnement : embouts de guidons bouchés, absence de parties saillantes, freins en parfait état de fonctionnement,

Les randonneurs doivent obligatoirement avoir :

- Un nécessaire de réparation pour crevaison (chambres à air, un kit de réparation, une pompe).
- Un casque homologué. Les participants sans casque ne sont pas autorisés à prendre le départ de l'OBO Rando
- Une réserve d'eau et des barres énergétiques (entre les ravitaillements les participants sont en autonomie complète)
- Un téléphone portable

4. Les points de ravitaillement

Vous trouverez sur les points de ravitaillement de l'eau, sirop et quelques aliments solides. Pour pouvoir accéder à ces points, il vous faudra être muni de votre plaque VTT.

